

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire
Présents : 15	Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2025
Votants : 19	Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame COURANT M-Christine
OBJET :	Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur VINCENT Alain à Madame FOUASSE Bénédicte, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger, Madame RUSSEL Delphine à Monsieur JOLY Philippe
Résiliation Accord-Cadre conclu avec la société GFD LERDA dans le cadre du SIVAAD	Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie
N° 38/2025	

Madame COURANT M-Christine, Adjointe au Maire, a rejoint la séance à partir de cette question.

VU le Code de la Commande Publique,

VU la convention constitutive du groupement de commandes en date du 01 juillet 2025,

VU la délibération n° 22/2020 du 30 juin 2020 décidant l'adhésion de la commune de Solliès-Ville au groupement de commandes,

VU l'accord-cadre conclu le 18 décembre 2024 avec la société GFD LERDA pour les lots n° 3-DB03, Lot 4-DB04, Lot 17-DC04 (fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits-courts, direct producteurs) pour les années 2025 et 2026,

VU les difficultés d'exécution rencontrés par le titulaire de l'accord-cadre, selon l'article 40.1 du CCAG, l'entreprise GFD LERDA a demandé la résiliation de l'ensemble des accords-cadres qui lui avaient été attribués,

CONSIDERANT que ces difficultés d'approvisionnement, de très fortes augmentations des prix d'achat aux éleveurs, ne permettent plus au titulaire de maintenir leur prix en raison de difficultés techniques particulières dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec le montant des accords-cadres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE :**

- 1) **D'APPROUVER** la résiliation de l'accord-cadre conclu avec la société GFD LERDA, dans le cadre du groupement de commandes, pour lequel le SIVAAD est coordonnateur, ayant pour objet les lots n° 3-DB03, Lot 4-DB04, Lot 17-DC04
- 2) **DE CHARGER** le maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résiliation
- 3) **DE NOTIFIER** la présente délibération au coordonnateur du groupement de commandes

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **29 SEP. 2025**

- de la publication, le

29 SEP. 2025